

# VILLE DE RIORGES

N° 2\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Stéphane JEVAUDAN

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Eric MICHAUD
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Pierre BARNET	Alain ASTIER
Isabelle BERTHELOT	Véronique MOUILLER
Blandine LATHUILIERE	Pascale THORAL
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-2\_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2018

Affichage : 25/05/2018

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**

**ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE  
POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. (*article L2121-14 du CGCT*).

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un(e) conseiller(e) municipal(e) pour présider la séance pour le vote des comptes administratifs de 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit Eric MICHAUD, deuxième adjoint, pour présider la séance pour le vote des comptes administratifs de 2017.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 31 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

